AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1577
FR0013296746-FS0755

9 octobre 2023

Déclaration de franchissements de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ADVICENNE

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 6 octobre 2023, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (« EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 octobre 2023, indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Investissement[1], laquelle agit pour le compte du fonds Innobio et du FPS Innovation 1 dont elle assure la gestion, le seuil de 25% des droits de vote de la société ADVICENNE[2] et détenir indirectement 2 664 505 actions ADVICENNE représentant 3 990 073 droits de vote, soit 21,62% du capital et 23,63% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

		Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance (à titre direct)		0	0	0	0,00
Bpifrance Investissement	Innobio	2 249 568	18,25	3 575 136	21,17
	FPS Innovation I	414 937	3,37	414 937	2,46
	Total Bpifrance Investissement	**2 664 505**	**21,62**	**3 990 073**	**23,63**
Total EPIC Bpifrance		**2 664 505**	**21,62**	**3 990 073**	**23,63**

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société ADVICENNE[4].

À cette occasion Bpifrance Investissement a déclaré avoir franchi en baisse le même seuil.

———

[1] Bpifrance Investissement SAS est contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance, elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Société transférée sur Euronext Growth Paris le 30 mars 2022.
[3] Sur la base d'un capital composé de 12 323 671 actions représentant 16 888 588 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment communiqué de la société ADVICENNE du 2 octobre 2023.